AR Prefecture
006-210600540-20261005-073_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°073/2026

OBJET : INTERCOMMUNALITE : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune de Drap au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole Nice Côte d'Azur

L'an deux mille vingt-six, le 05 du mois d'octobre 2026 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal **: lundi 28 septembre 2026**

PRESENTS : Robert NARDELLI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC – Philippe MINEUR - Alexandra RUSSO-GHIGI - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sabrina DIVRY - Charles BEVACQUA - Catherina DINI - Jean QUENCEZ - Kathy NICOLAS - Florent REYNAUD - Christine DECORDIER - Bouabdallah LAFTAS – Jean-Luc CAMBRA - Angèle CASTELLANO - Franck MANGIAVILLANO - Peggy PALANCA - Djamel ALLACHE - Olivier KRUPPERT - Romain BIANCHI – David HAIKEL - Sébastien PABA

PROCURATIONS : Céline CARDINALI à Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Thierry VISSIAN à Jean-Luc CAMBRA – Hajar HABILY à Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Christine LOPEZ à Catherina DINI - Sandrine GUGLIELMINO à Romain BIANCHI

ABSENTS : Sophie ESPOSITO – Clorinde MARCONI

Secrétaire de séance : Peggy PALLANCA

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions relatives aux établissements publics de coopération intercommunale et à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C, relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

AR Prefecture
006-210600540-20261005-073_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

Vu les statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur ;

Vu le renouvellement général des conseils municipaux intervenu à l'issue des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 **;**

Considérant que la commune est membre de la Métropole Nice Côte d'Azur ;

Considérant que, dans le cadre du fonctionnement de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), il appartient à chaque commune membre de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein de cette instance ;

Considérant que la CLECT est notamment chargée de déterminer les conditions de l'évaluation et de la neutralisation financière des charges correspondant aux transferts de compétences entre les communes membres et la Métropole Nice Côte d'Azur ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein de la CLECT ;

Considérant que cette désignation doit être effectuée par délibération du conseil municipal

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

Robert NARDELLI – Maire de Drap – Titulaire

Philippe MINEUR – Adjoint au Maire de Drap en charge des finances – Suppléant

Nombre de Conseillers en exercice 29

Présents : 22 Votants : 27 Absents : 2

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP

LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

AR Prefecture

006-210600540-20261005-073_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

Le Maire, Robert NARDELLI La secrétaire de séance, Peggy PALANCA





Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 09 OCT. 2026

et publication en mairie le :

09 OCT. 2026

AR Prefecture

006-210600540-20261005-073_2026-DE
Reçu le 09/10/2026